

Association « Vivre Heureux à Bosc-Mesnil et ses environs »

Compte rendu n°01 du 31 juillet 2014 à 19H00 à l'ancienne mairie de Neufbosc

Ordre du jour : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Accueil
- Rapport moral
- Rapport financier
- Nouvelles adhésions et renouvellement
- Modification des statuts
- Election du conseil d'administration
- Actions à venir
- Questions diverses

A – Assemblée Générale Ordinaire

1°) Accueil

Le Vice-Président de l'association Vivre Heureux à Bosc-Mesnil, Philippe Pochon, accueille les participants. Il précise que l'ordre du jour est paru dans la presse (Paris Normandie et Le Réveil).

L'objet de la présente assemblée est avant tout d'acter les modifications de statuts et de noms de l'association, d'élire les nouveaux membres, et de fédérer de nouveaux membres.

2°) Rapport moral

Philippe Pochon rappelle l'existence de cette association créée en 2008, créée avant tout dans un but écologique, afin de limiter les constructions d'habitations d'une manière anarchique et éventuellement les zones éoliennes, préserver les zones agricoles, créer un réseau d'évacuation des eaux usées, ouvrir des négociations avec les autorités avant toutes décisions touchant à l'environnement. Rendre les habitants de Bosc-Mesnil heureux de vivre en ruralité et responsables.

Philippe Pochon tient particulièrement à remercier Daniel Peltier, Président de cette association et décédé en 2012, pour le travail qu'il a accompli au travers de cette association.

3°) Rapport financier

L'état du compte de l'association est dormant depuis le relevé de compte du 14 mai 2012. Son solde au dernier relevé du 25 juin 2014 s'élève à 34,60 €. Un chéquier est également associé à ce compte.

B – Assemblée Générale Extraordinaire

4°) Nouvelles adhésions

11 membres ont adhéré ce jour à l'association, montant de 10 € par personne, conformément à l'article 6 des statuts de l'association.

5°) Modifications de statuts

Philippe Pochon précise les statuts modifiés :

- Article 1 : le nom de l'association évolue. « Vivre Heureux à Bosc-Mesnil » évolue en « Vivre Heureux à Bosc-Mesnil et ses environs ».
- Article 3 : le siège social de l'association est déplacé au 177 route de Bradiancourt 76680 NEUFBOSC.
- Article 14 : Cet article est ajouté et correspond aux actions en justice possibles pour l'association. L'association peut être amenée à faire des actions en justice pour défendre les intérêts de ses adhérents après décision du conseil d'administration. Le représentant du membre mandaté aura tout pouvoir pour ester en justice.
- Article 15 : cet article correspond à l'ancien article 14 (correspondant à la dissolution)

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

6°) Election du Conseil d'Administration

Messieurs Gosselin et Anseaulme appellent aux candidatures pour choisir les nouveaux membres de l'association.

Elus à l'unanimité, les membres sont :

- Julien Bollengier, Président de l'association
- Philippe Pochon, Vice-Président
- Alexandre Lebas, Secrétaire
- Pascaline Pochon, Secrétaire adjointe
- Gilles Céré, Trésorier
- Cindy Lebas, Trésorière adjointe

7°) Actions à venir

Mot du Président :

Julien Bollengier précise que pour le moment, l'énergie de l'association sera principalement axée sur la lutte contre le projet éolien de Neufbosc-Bradiancourt.

A ce titre, Julien Bollengier explique devant l'assemblée que nous devons attendre le rapport du commissaire enquêteur qui peut arriver courant août. En fonction de l'avis favorable ou défavorable du commissaire enquêteur sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien, les actions seront totalement différentes. Un avocat a déjà été contacté pour accompagner l'association.

Julien Bollengier tient également à préciser l'importance de se structurer, et d'éviter de s'éparpiller dans des actions non validées par l'association. A ce titre, il tient à préciser que toutes les actions menées par l'association doivent être approuvées par le bureau, notamment afin de garder une ligne de conduite et gagner en crédibilité vis-à-vis des administrés et des élus.

Julien Bollengier tient également à remercier la commune de Neufbosc pour le prêt de la salle.

Actions à venir :

- Maintien du site internet www.nonauxeoliennes.fr
- Adhésion de l'association à la Fédération Environnement Durable (F.E.D.)
- Mailing aux volontaires de la permanence du 30 juin à la salle des fêtes de Neufbosc pour suite donnée et demande d'adhésion.

8°) Questions diverses

RAS

Compte-rendu rédigé par Alexandre Lebas, secrétaire